

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

Arrêté du 17 JUIN 2015 fixant la composition du bureau de vote central pour l'élection en vue du renouvellement des membres du Conseil national des astronomes et physiciens créé par l'arrêté du 30 janvier 2015

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 86-433 du 12 mars 1986 modifié relatif au Conseil national des astronomes et physiciens ;
Vu le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints ;
Vu l'arrêté du 8 novembre 2002 fixant la composition des sections du Conseil national des astronomes et physiciens ;
Vu l'arrêté du 30 janvier 2015 portant organisation du scrutin pour le renouvellement du Conseil national des astronomes et physiciens ;

Arrête :

Article 1

Les membres du bureau de vote central pour les élections en vue du renouvellement des membres du Conseil national des astronomes et physiciens créé par l'arrêté du 30 janvier 2015 susvisé sont désignés ainsi qu'il suit :

M. Fabien STROBEL, sous-directeur du pilotage du recrutement et de la gestion des enseignants-chercheurs, président,

Mme Joëlle LE ROUX, adjointe au sous-directeur des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes, vice-présidente,

Mme Dominique COURBON, chef du département de suivi et de conseil aux instances nationales DGRH A2-2, vice-présidente,

M. Emmanuel GORIAU, adjoint au chef du département de suivi et de conseil aux instances nationales, secrétaire, DGRH-A2-2,

Mme Leïla BAROINI, département de suivi et de conseil aux instances nationales DGRH A2-2,

Mme Michèle COIQUAUD, département de suivi et de conseil aux instances nationales DGRH A2-2,

Mme Sylviane NEUILLY, département de suivi et de conseil aux instances nationales DGRH A2-2,

Mme Sabrina RAHMANI, département du pilotage et d'appui aux établissements DGRH A2-1,

M. René RAMBELOSOA, département de suivi et de conseil aux instances nationales DGRH A2-2,

M. Rosan TOUBI, département de suivi et de conseil aux instances nationales DGRH A2-2,

M. Gabriel ULYSSE, département du pilotage et d'appui aux établissements DGRH A2-1,

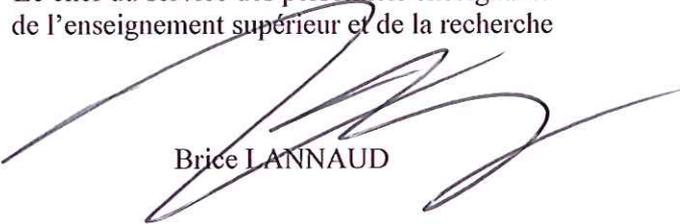
M. Eric VAS, département de suivi et de conseil aux instances nationales DGRH A2-2.

Article 2

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 17 JUIN 2015

POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
Le chef du service des personnels enseignants
de l'enseignement supérieur et de la recherche


Brice LANNAUD